



APPEL DE DOSSIERS 2022

ESPACE DE DIFFUSION
CULTURELLE
DESJARDINS

L'ESPACE
CULTUREL
DU QUARTIER
SAINT-NICOLAS

 **Desjardins**
Caisse de la Chaudière

Présentation

L'Espace culturel du Quartier de Saint-Nicolas accepte présentement les propositions d'exposition pour l'année 2022.

L'Espace culturel du Quartier de Saint-Nicolas est un organisme sans but lucratif reconnu par la Ville de Lévis comme l'un des trois pôles de développement culturel majeurs sur son territoire.

Le centre d'exposition présente chaque année des expositions en arts et en patrimoine grâce à la création de l'Espace de diffusion culturelle Desjardins.

Ci-dessous, vous trouverez tous les détails concernant cet appel de dossiers.

Date limite pour le dépôt des dossiers

26 septembre 2021

Sélection des dossiers : Un comité de sélection évaluera les dossiers à la fin du mois de septembre 2021.

Renseignements

L'Espace culturel du Quartier de Saint-Nicolas
1450, rue des Pionniers Lévis (Québec) G7A 4L6

Téléphone : 418 831-5257

Courriel: info@espaceculturelduquartier.ca

Site web: www.espaceculturelduquartier.com

Facebook et Instagram

Pourquoi choisir L'Espace culturel du Quartier de Saint-Nicolas

L'Espace culturel du Quartier accueille des milliers de visiteurs par année et bénéficie d'une visibilité notable.

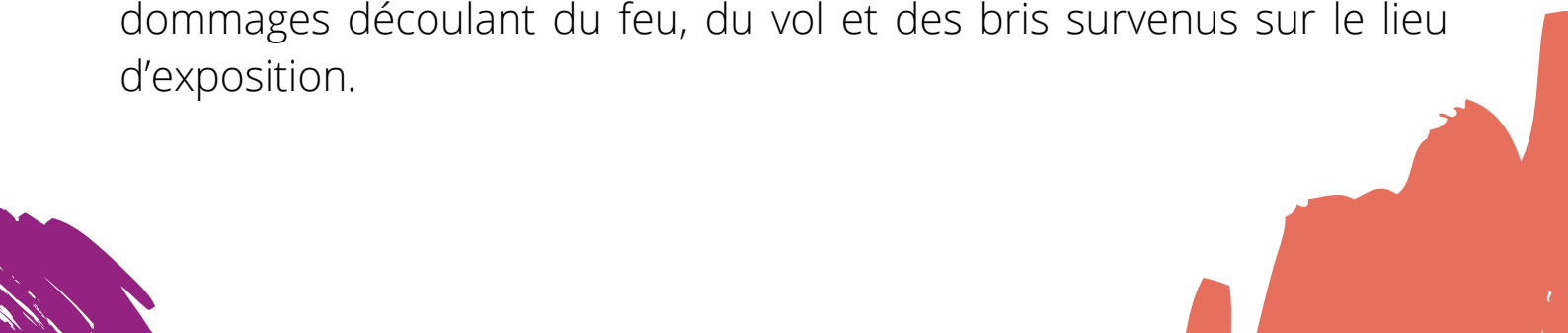
Exposer dans l'Espace de diffusion culturelle Desjardins de L'Espace culturel du Quartier vous permettra de travailler avec une équipe dynamique et professionnelle.

L'Espace culturel du Quartier s'occupe du montage de votre exposition, de la promotion de votre projet, de son lancement et de l'accueil des visiteurs.

Au total, 3 à 4 salles sont mises à la disposition des artistes et/ou des organismes gratuitement. Les salles de l'ancien presbytère, construit en 1825 en bordure du fleuve Saint-Laurent, sont intimes et donnent un cachet unique. Elles sont disponibles de janvier à mai et de septembre à décembre de chaque année.

Possibilité de vente d'œuvres. L'Espace culturel du Quartier conserve 30% sur le prix des ventes. Ce taux est avantageux pour les créateurs et sert à autofinancer en partie le temps consacré au projet.

L'Espace culturel du Quartier assume la couverture d'assurances pendant la période où les œuvres et autre matériel sont à l'intérieur des murs du lieu de diffusion. Les clauses de l'assurance couvrent les dommages découlant du feu, du vol et des bris survenus sur le lieu d'exposition.



Critères de sélection

La proposition doit correspondre à la mission, aux valeurs et à la vision de L'Espace culturel du Quartier (caractère culturel, artistique ou patrimonial).

Être un artiste, un collectif, un artisan ou un organisme de Lévis. Nous n'excluons pas les propositions des demandeurs provenant de l'extérieur. Toutefois, à qualité égale des dossiers, une priorité est accordée aux lévisiens.

Le caractère innovant et singulier de la proposition.

La qualité et la cohérence de la proposition.

Un comité de sélection, composé d'un employé de l'Espace culturel du Quartier, d'un membre du conseil d'administration et d'un jury invité, évaluera les propositions.

Procédure pour le dépôt d'un dossier

Faire parvenir, à **info@espaceculturelduquartier.ca**, un document de présentation du demandeur et de sa proposition. Dans ce document, veuillez inclure vos coordonnées complètes, un court texte de présentation, des photographies illustrant la proposition et toute autre information jugée pertinente pour l'évaluation. Pour les artistes, veuillez faire parvenir votre démarche artistique, les dimensions, les années, les médiums et des photographies de vos œuvres.

Vous recevrez un accusé de réception dans les jours suivant l'envoi. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DATE LIMITE : 26 septembre 2021

Informations supplémentaires

Les projets doivent être clé en main.

L'Espace culturel du Quartier déterminera le moment et la durée de la diffusion de l'exposition.

Les demandeurs s'engagent à laisser leurs œuvres ou le contenu de l'exposition dans le lieu de diffusion tout au long de la durée de l'exposition.

Les demandeurs sont responsables du transport de leur matériel aux dates convenues avec L'Espace culturel du Quartier.

Les supports d'interprétation ou les œuvres doivent être prêts à l'accrochage au moment du dépôt.

L'Espace culturel du Quartier se réserve le droit de prendre des photographies et de les utiliser à des fins promotionnelles.

Les demandeurs sont responsables des coûts liés à la réalisation de leur projet. L'Espace culturel du Quartier n'émettra aucun remboursement.

